



Un pôle sportif en milieu rural en Pays Méluisin

jeudi 17 novembre 2016, par [lpe](#)

Le 25 novembre 2016, la Communauté de communes du Pays Méluisin inaugurera officiellement son Pôle Sportif Méluisin, un investissement de 7,76 millions d'euros.

Créée le 3 décembre 1993, dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique, la Communauté de communes du Pays Méluisin a étendu son domaine de compétences en 2009 en intégrant la jeunesse, les affaires scolaires et le sport.

Partie intégrante du projet de territoire, la compétence sport a suscité une réflexion autour du développement des équipements sportifs et de façon plus globale, de la pratique sportive au sein du Pays Méluisin. Ce cheminement a abouti le 9 octobre 2012 à l'approbation unanime du conseil communautaire pour la construction d'un bassin d'apprentissage et une salle omnisports à proximité des établissements scolaires et d'infrastructures sportives variées : stade d'athlétisme, terrain de foot, dojo, salle de danse, gymnase, parcours de santé.

Le Pôle Sportif Méluisin apporte des installations importantes avec une salle omnisports, un bassin de natation, une salle de fitness et une salle de squash, des aménagements pour le bien-être : sauna et hammam.

Ce regroupement de différents équipements sportifs et bien-être répond à plusieurs besoins du territoire :

- permettre aux jeunes et notamment aux douze établissements scolaires du territoire (2 100 élèves) de disposer d'un ensemble d'installations facilitant l'accès à plusieurs disciplines sportives collectives ou individuelles ;
- faciliter l'organisation des compétitions régionales, accueillir des stages sportifs favorisant les retombées économiques ;
- diversifier et développer l'offre sportive du territoire : sport bien-être, sport loisirs, handisport...

Le Pôle Sportif Méluisin, conçu par le cabinet d'architecture Chabanne et Partenaires, basé à Lyon, intègre des solutions techniques pour limiter la consommation d'énergie avec notamment le raccordement à la chaufferie bois existante près du stade, une récupération de chaleur par la déshumidification de l'air et une isolation performante par l'extérieur.

Il comprend un bassin d'apprentissage de 25 x 10 m, quatre couloirs (profondeur 1,35 à 1,80 m), accolé à un bassin de 75 m² pour 1,35 m de profondeur ; une salle omnisports de 44 x 24 m avec 250 places assises.

Le Pôle Sportif Méluisin représente un investissement de 7,76 M€. Il a bénéficié de subventions de la Région (2 M€), du Département de la Vienne (1,4 M€), de l'État et deux emprunts auprès de la Caisse des dépôts et du Crédit Agricole.

Son ouverture au 1er juin pour les scolaires puis au 1er juillet pour le public a été un succès. En effet, plus de 11 000 usagers ont profité de cette nouvelle structure dont 6 400 baigneurs, 2 038 personnes pour l'aquagym, 302 entrées fitness et environ 100 joueurs de squash.

Au cours de ces derniers mois, 1 130 leçons de natation ont été dispensées par les maîtres-nageurs dans une ambiance sportive et conviviale. En parallèle, 600 élèves des écoles élémentaires et du collège profitent du bassin de natation pour améliorer leurs techniques de nage.

Depuis le 1er septembre, la salle omnisports est utilisée par les scolaires et les clubs sportifs : le Pays Méluisin Basket club (PMBC), le Badminton Rullicois et le Méluisin Athlétique Club Cantonal (MACC).

Ainsi, plus de 200 pratiquants licenciés fréquentent l'établissement chaque semaine.

Forte de ces équipements, la Communauté de communes du Pays Mélusin offre de nombreux atouts en vue d'intégrer la future grande intercommunalité autour de Poitiers. Cette diversité d'infrastructures permettra de développer la pratique sportive et éducative dans le territoire mélusin et alentours.

À propos de la Communauté de communes

La Communauté de communes du Pays Mélusin regroupe neuf communes : Celle-l'Évescault, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Rouillé, Saint-Sauvant et Sanxay, soit 11 500 habitants dans une zone rurale de 304 km².

Elle a été créée en 1993 sur la base de l'ancien territoire du SIVOM. Le passage à la Taxe Professionnelle Unique en 2010 puis les différents transferts de compétences ont conforté sa capacité financière et lui ont donné les moyens d'une politique ambitieuse. Par l'étendue et le nombre de ses compétences, elle se classe au 1er rang départemental et au 27ème rang au niveau national.

La Communauté de communes intégrera en 2017 une nouvelle intercommunalité regroupant 40 communes, comprenant Grand Poitiers, les Communautés de communes du Val Vert du Clain, Vienne et Moulière et une partie du Pays Chauvinois.